

**AFP - Infos Françaises**

mardi 1 septembre 2026 - 14:02:43 UTC 388 mots

Rue89 Lyon relaxé en appel de diffamation envers Jean-Michel Aulas

Lyon, 1 sept 2026 (AFP) - Le média indépendant Rue89Lyon a été relaxé mardi en appel, dans un procès pour diffamation intenté par Jean-Michel Aulas, ancien président de l'OL et ex-candidat malheureux à la mairie de Lyon, et son fils, après un article sur leurs investissements en Floride.

Le groupe Holnest, contrôlé par Jean-Michel Aulas, avait porté plainte pour diffamation après la publication en octobre 2023 d'un article sur un investissement fait par le groupe familial aux Etats-Unis.

L'enquête intitulée "La famille Aulas s'envole en jet privé vers des paradis fiscaux" était centrée sur la société américaine Embassair, spécialisée dans l'accueil de jets privés de luxe en Floride, cofondée par Jean-Michel Aulas.

Dans son arrêt mardi, la cour d'appel de Lyon a confirmé en partie le jugement en première instance du 20 janvier, qui avait relaxé Rue89.

Les propos sur "l'utilisation qu'il fait ou ferait de ce moyen de déplacement (en jet privé, ndlr) ne sauraient raisonnablement être considérés comme portant atteinte à son honneur ou à sa considération", estime notamment la cour.

Elle a également considéré que "décrire comme montage l'articulation de sociétés situées dans plusieurs pays et même sur plusieurs continents", et de faire ainsi référence aux "poupées russes", relevait "de l'expression courante, pas nécessairement de la polémique". Et que "rien n'autorise à ce jour à considérer les montages internationaux d'entreprises comme de nature à susciter dans un lectorat présumé raisonnable une quelconque opprobre".

Jean-Michel et Alexandre Aulas, pour justifier leur décision d'appel, avait justement affirmé que "les propos de Rue 89, par leurs insinuations relatives à une prétendue évasion fiscale totalement mensongère" portaient "atteinte à leur honneur et à leur réputation".

La cour relève par ailleurs que Rue89 a sollicité Holnest avant la publication de son article, pour des questions, auxquelles Holnest n'avait pas répondu.

La cour a en revanche infirmé la décision de première instance condamnant Aulas père et fils à verser 3.369 euros à Rue89 pour rembourser ses frais de justice.

"La décision en appel confirme le sérieux de l'enquête et le travail journalistique. Sur le fond, nous sommes satisfaits", a déclaré le directeur de la publication Pierre Lemerle, regrettant "symboliquement, l'annulation du remboursement des frais de justice".

L'avocat de MM. Aulas n'était pas joignable immédiatement pour commenter et connaître sa décision sur un éventuel pourvoi en cassation.